



DECISION DU BUREAU
Séance du 6 octobre 2022.

Date de la convocation : 29 septembre 2022
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 14
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le jeudi 6 octobre 2022
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : Mesdames Anne Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS PERISSE, Messieurs Jean-Jacques ALMERO, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Max CAZARRE, Guillaume DEBEAURAIN, Philippe FUSEAU, Marc LASSERRE, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE, Thierry SAVIGNY, et Thierry SUAUD.

Étaient absents excusés : Mesdames Janine GIBERT et Martine BONHOMME, Monsieur Patrick BOUBE.

Pouvoir : Monsieur Patrick BOUBE donne pouvoir à Monsieur Raoul RASPEAU

Décision n°BU202247 : Programme LED Haute-Garonne 2026 ++

Nomenclature : 8.8 Environnement

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry SAVIGNY **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget,

Considérant que le Comité Syndical a arrêté le 17 mars 2022, pour la réalisation d'un programme LED Haute-Garonne 2026 ++ de 3800 points lumineux, une autorisation de programme de 3 000 000 € TTC dont 2 050 000 € TTC de crédits de paiement pour le budget 2022 sur la base d'une participation du SDEHG moyenne de 10%.

Monsieur le Président présente les éléments de la note de synthèse adressée aux membres du Bureau avec la convocation, notamment que :

- Le programme *LED Haute-Garonne 2026 ++* a été conçu afin de diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés d'au minimum 10 %, après prise en compte de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux. Le SDEHG prend en charge le cas échéant la partie des travaux permettant d'arriver à cet objectif de 10%.

- Le premier appel d'offres relatif à ce programme ayant permis d'obtenir un prix particulièrement compétitif, lors de sa séance du 2 juin 2022, le Bureau du SDEHG a décidé d'affecter, au titre de la solidarité départementale, une partie des gains obtenus au financement de futures tranches du programme ++, l'autre partie des gains étant attribuée aux opérations du marché en question. A cet effet, les annuités communales relatives à ces opérations ont été calculées sur la base de 450 € HT par point lumineux posé.
- Le calcul des 12 annuités communales des opérations à venir pourrait être basé sur le même principe, à savoir :
 1. Le montant de l'annuité communale est calculé afin de garantir à la commune une économie de dépenses de 10%.
 2. Si le montant de cette annuité est supérieur au coût de l'annuité des travaux, calculée suivant les règles en vigueur au SDEHG, le montant de l'annuité communale est ramené au montant de l'annuité travaux, sans que le coût de pose et fourniture pris en compte pour le calcul de l'annuité travaux ne puisse être inférieur à 450 €/point lumineux. Dans ce cas, l'économie de dépenses devient supérieure à 10% et le SDEHG en informe la commune.
- Pour les communes qui souhaiteraient verser leurs 12 annuités en une seule fois, le principe de calcul exposé ci-dessus resterait applicable.
- Il est proposé de mentionner les économies de dépenses dans la liste des opérations retenues au programme *LED Haute-Garonne 2026 ++* qui devient la suivante :

Commune	Opération	Nombre de points lumineux	Economies financières
ANTIGNAC	Rénovation lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	16	93%
AURIGNAC	Programme ++ appareils routier tranche 1	13	53%
AUSSONNE	Programme ++ appareils routier tranche 1	142	55%
AUZEVILLE-TOLOSANE	Programme ++ appareils routiers tranche 1	354	12%
BOUTX	Programme ++ appareils routier tranche 1	5	55%
BOUTX	Rénovation lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	67	10%
BRAX	Programme ++ appareils routiers	232	22%
CARBONNE	Programme ++ appareils routier tranche 1	219	59%
COLOMIERS	Programme ++ appareils routier tranche 1	232	58%
COLOMIERS	Programme ++ appareils décoratifs (tranche 1)	600	19%
CUGNAUX	Programme ++ appareils routiers (tranche 1)	219	56%
DAUX	Programme ++ appareils routier tranche 1	6	55%
ESCALQUENS	Programme ++ appareils routier tranche 1	145	58%
FLOURENS	Programme ++ appareils routier tranche 1	38	54%
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	Rénovation lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	2	34%
GOUAUX-DE-LARBOUST	Rénovation lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	16	28%
GOUAUX-DE-LUCHON	Rénovation Lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	2	34%

Commune	Opération	Nombre de points lumineux	Economies financières
GRENADE	Programme ++ appareils routier tranche 1	49	55%
GRENADE	Rénovation des lanternes routières sur poteaux béton et bois - Programme LED 2026++	356	15%
JUZET-D'IZAUT	Rénovation lanternes routières -Programme LED H-G 2026++	12	20%
LABEGE	Programme ++ route de Baziège, avenue Louis Coudert et Chemin Collège Périgord	58	55%
LASSERRE-PRADERE	Rénovation routier EP Programme 2026 ++	102	16%
LEGE	Rénovation lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	6	11%
LEGUEVIN	Programme ++ appareils routier tranche 1	180	55%
LOURDE	Rénovation lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	58	10%
MARTRES-DE-RIVIERE	Rénovation lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	81	18%
MELLES	Rénovation lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	70	16%
MURET	Programme ++ appareils routier tranche 1	102	56%
NAILLOUX	Programme LED ++ appareils routiers	201	29%
PINS-JUSTARET	Programme ++ appareils routier tranche 1	59	55%
PINS-JUSTARET	Rénovation des lanternes sur mâts aiguilles des parkings	125	10%
PORTET-SUR-GARONNE	Programme ++ lanternes de style le long de la promenade Baron Ritay	26	10%
PORTET-SUR-GARONNE	Programme ++ appareils routier tranche 1	384	55%
QUINT-FONSEGRIVES	Programme ++ appareils routier tranche 1	23	55%
SAINT-GAUDENS	Programme ++ appareils routier tranche 1	94	55%
SAINT-JEAN	Programme ++ appareils routier tranche 1	102	55%
SAINT-JEAN	Programme ++ appareils de type boule au domaine des Pins, des Planes, Charle de Gaulle, Eluard, Bessayre, Verdale Led++	258	10%
SAINT-JEAN	Programme ++ luminaires 400 W sur les axes principaux	11	71%
SAINT-LYS	Programme ++ appareils routier tranche 1	123	55%
SAINT-MAMET	Rénovation lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	39	40%
SAINT-PE-D'ARDET	Programme ++ appareils routier tranche 1	12	34%
SEILH	Programme 2026++ - Appareils routiers et lanternes de style	318	29%
SIGNAC	Rénovation lanternes routières - Programme LED H-G 2026++	21	10%
TOURNEFEUILLE	Programme ++ appareils routier tranche 1	81	55%
VILLENEUVE-TOLOSANE	Programme ++ appareils routiers tranche 1	676	37%
	Nombre total de points lumineux	5 935	

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Approuve le principe de calcul des 12 annuités communales présenté ci-dessus ;

Article 2 : Approuve la mise à jour de la liste des opérations retenues au programme LED Haute-Garonne 2026 ++ telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,
Le

10 NOV. 2022

Résultat du vote :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>